

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Composition du Conseil de
développement

Décision n° 29 06 19

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
du :

11/07/2017

et publication au
siège, en date du :

21/07/2017

Pour le Président,
par délégation
le 1^{er} Vice Président,
M. Lavagna

L'an deux mille dix sept, le jeudi vingt-neuf juin à vingt heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Michel Lottier, Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelynne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Cyril Piazza Madame Béatrice Ellul, Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Madame Monique Giraud-Lazzari par Madame Michèle Maurel, Monsieur Georges Gaede par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Philippe Mineur par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague, Madame Germaine Millo Monsieur Jean-Marie Franco,

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy et Stéphane Sainsaulieu,

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle qu'un Conseil de Développement fut créé en mars 2002 conformément aux dispositions législatives induites par la LOADDT.

Considérant la reprise par la CCPP à compter du 1^{er} janvier 2017 du Conseil de Développement.

Considérant la délibération du 14 décembre 2016 prenant acte des évolutions législatives et mentionnant la nécessité, au regard de l'article 88 de la loi NOTRe, de constituer, sous l'égide de l'EPCI, un Conseil de développement représentant les milieux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, éducatifs et citoyens du territoire.

Considérant que cette délibération a fixé la composition du Conseil de développement du pays des Paillons à 3 collèges déterminés comme suit :

- Collège numéro 1 : représentant le monde socio-professionnel, 13 membres
- Collège numéro 2 : représentant le monde associatif, 13 membres
- Collège numéro 3 : représentant les personnes qualifiées, 13 membres

Vu l'article 88 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015

Vu l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Fixe, suite à la phase de concertation et d'appels à candidatures, la liste des membres telle qu'annexée à la présente délibération

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

POUR LE PRÉSIDENT,
PAR DÉLÉGATION,
LE 1^{er} VICE PRÉSIDENT
M. LAVAGNA